

MODALITES DE RENTREE – SEPTEMBRE 2020

En raison des précautions sanitaires à respecter, il n'y a pas de réunions de rentrée Parents-Professeurs comme habituellement.

Semaine du 7 au 12 septembre : Les Professeurs contactent par téléphone leurs élèves **inscrits**, anciens et nouveaux, et fixent les horaires de passage.

Semaine du 14 au 19 septembre : Début des Cours.

Les Élèves doivent se rendre au cours avec leur masque et leur gel. Il en est de même pour les Professeurs.

La durée des cours peut-être légèrement réduite afin de procéder aux opérations de nettoyage et d'aération entre chaque cours.



EXCELLENCE ET PROXIMITÉ

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

Si vous êtes nouveau, pour présenter une demande d'inscription, vous devez nous faire parvenir par voie postale - sans joindre aucun règlement - votre demande d'inscription « papier ». Si vous êtes déjà élève, vous pouvez passer par l'extranet.

Cette démarche ne vous engage pas outre mesure, puisque vous pouvez l'annuler sans frais jusqu'au 31 octobre de l'année scolaire.

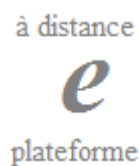
L'OFFRE PEDAGOGIQUE

Les enfants peuvent tout d'abord être initiés à la musique, avec des cours spécifiques destinés à la tranche d'âge de trois à six ans. Ils suivent ensuite la progression d'un cursus pédagogique comprenant deux cycles de trois à six ans, validés, en formation musicale et en instrument, par l'examen de passage de cycle. Ils se produisent en audition publique sous la responsabilité de leurs professeurs et pratiquent, selon leur niveau, la musique d'ensemble. Les enfants ont également la possibilité de s'inscrire à des ateliers de pratiques collectives (djembé, musiques actuelles, musiques traditionnelles).

Nous vous invitons à consulter le planning prévisionnel des cours (sous réserve de modifications) :



Par ailleurs, une plateforme de téléenseignement a été mise en place, gratuite, pour tous les élèves inscrits.



Renseignements : e-learning@cdm06.fr

Les adultes, suivant la spécificité du C.D.M.A.M., ont la possibilité de suivre un enseignement et de rejoindre des ateliers de pratiques vocales et instrumentales collectives, et sont invités à se produire dans les auditions organisées par les professeurs.

Le C.D.M.A.M., c'est également des interventions dans les écoles et les collèges pendant le temps scolaire, dans le cadre d'une convention cadre conclue signée avec l'Éducation Nationale, ou via des projets de territoires, de nombreuses manifestations et concerts gratuits, et, bien sûr, les Opéras pour enfants...

Remplir une fiche d'inscription

Ce document papier est imprimable mais nous pouvons également vous le faire parvenir, par voie postale, sur demande.



Il est indispensable d'informer toutes les rubriques. Un doute ? Une question ? N'hésitez pas à nous contacter. En particulier : Veillez à bien choisir votre mode de paiement : en une fois ou en trois fois.

Montant annuel des droits d'inscription

DROITS D'INSCRIPTION	Résidant dans une Commune Membre du Syndicat	Résidant dans une Commune NON Membre du Syndicat
Eveil Musical Enfant	195	290
Cours collectif Enfant	230	340
Cours individuel Enfant (cursus musical)	325	670
Cours individuel Adulte	560	720
Cours collectif Adulte	340	360
Chorale Adulte	150	150

- Frais de dossiers : 30 € par famille.
- Prêts d'instruments : 1ère année : 80 € - années suivantes : 120 €
- Réductions à partir de 2 enfants d'une même famille : -10% pour le 2ème enfant, -20% pour le 3ème, etc. (s'applique dans l'ordre chronologique des inscriptions, hors frais de dossier et prêt d'instrument)
- Les élèves ayant régulièrement suivi le cursus musical 1er et 2nd cycle du CDM continuent à leur majorité de bénéficier du tarif enfant
- Etudiants : 70 % du tarif adulte
- Une dérogation de formation musicale ne donne droit à aucune réduction
- Une réduction au prorata temporis peut être appliquée à hauteur de 10% par mois, hors frais de dossiers, en cas d'inscription tardive. Ne peut concerner les mois de septembre et octobre

Contrat de Prêt d'instrument

En cas de prêt d'instrument, il convient de nous retourner le contrat de prêt d'instrument rempli et signé.



Règlement des droits d'inscription

Pour effectuer votre/vos règlement(s), vous devez avoir reçu un AVIS DES SOMMES A PAYER des FINANCES PUBLIQUES. En conséquence, n'envoyez aucun règlement au Conservatoire.

Ces avis vous parviendront en début d'année scolaire au commencement des cours, puis en février et en mai si vous avez choisi de payer en trois fois.

Plateforme tipi



A la réception de l'Avis des Sommes à Payer, connectez vous sur <http://www.tipi.budget.gouv.fr> Ce site de la DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES vous permet de payer en ligne 24H/24H dans des conditions de sécurité optimales. Vous aurez alors besoin des références qui se trouvent sur l'Avis des Sommes à Payer que vous avez reçu :

Le numéro identifiant notre collectivité : 011990

Les références du « titre » : année - numéro de titre - 1

Autres moyens de paiement

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC envoyé aux FINANCES PUBLIQUES (l'adresse se trouve sur l'Avis des Sommes à Payer, joignez le talon).

Règlement en numéraire jusqu'à 300 € à la PAIERIE DEPARTEMENTALE, 8 SQUARE MARC-ANTOINE CHARPENTIER, 06000 NICE (munissez vous de l'Avis des Sommes à Payer).

Le Paierie Départementale des Alpes-Maritimes

Pour toute information utile, veuillez nous contacter au Conservatoire : 04.93.83.60.40 ou bien contacter la PAIERIE DEPARTEMENTALE : 04.97.03.04.50 et en cas de difficultés de paiement : 04.97.03.04.62 / 04.97.03.04.60

EXTRANET DES USAGERS INSCRITS



L'extranet du CDMAM vous permet de vous réinscrire facilement d'une année sur l'autre, de rectifier vos informations personnelles, de consulter le suivi pédagogique et la scolarité de votre famille, etc.

CREER SON COMPTE EXTRANET

Vous devez créer votre compte, à l'aide de votre identifiant « i-muse » et de l'adresse e-mail que vous nous avez communiquée. En général, votre identifiant « i-muse » est votre nom de famille en minuscule suivi du chiffre « 1 ». N'hésitez pas à le vérifier auprès de secrétariat du CDMAM, ainsi que votre adresse e-mail.

La première fois, il faudra cliquer sur « mot de passe perdu » : un mot de passe provisoire vous sera envoyé par e-mail. Il vous servira pour vous connecter à votre espace extranet où vous pourrez alors personnaliser librement votre mot de passe.

Votre compte extranet est créé une fois pour toutes, vous le conservez d'année en année.

REINSCRIPTION PAR EXTRANET

Dès lors que vous êtes inscrit au CDMAM, vous pouvez utiliser l'extranet pour vous réinscrire l'année suivante. (notez bien qu'il vous faut avoir déjà créé votre compte extranet).

Comme pour toute inscription, cette réinscription par extranet ne vous engage pas outre mesure, puisque vous pouvez l'annuler sans frais jusqu'au 31 octobre de l'année scolaire.

1 Extranet du logiciel iMuse

Accès usager

Connexion

2

Site

Identifiant



Mot de passe

Se connecter

[Mot de passe perdu](#)

•• Portail pour les usagers ••
Conservatoire : Accueil

3

Famille  Elèves 

4

5 **Merci de cocher la case RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE en haut de page et la case J'ACCEPTE en bas de page, puis de VALIDER. Vous recevrez une confirmation électronique.**

Cette réinscription est purement administrative. Même si vous avez la possibilité de nous indiquer dans le champ « observations » vos demandes d'ordre pédagogique (changement de cours par exemple), il faudra vérifier auprès de secrétariat du CDMAM qu'elles ont bien pu être prises en compte.

POUR NOUS CONTACTER

CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES



Adressez vos emails à : contact@cdm06.fr

Si vous écrivez directement à un membre de l'équipe, merci de mettre en copie à contact@cdm06.fr

Une question ? des infos ? un problème ? nous sommes là pour vous... n'hésitez pas :

Vous pouvez aussi nous téléphoner : 04 93 83 60 40

Nous écrire :

CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES
66 route de Grenoble
Nice Leader Batiment Ariane
06200 Nice, France

Dans tous les cas, nous vous remercions par avance de votre contact, appel, envoi, et mettons tout en oeuvre pour vous apporter au plus vite la réponse adéquate.